



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2012-212-1

Version PDF

Autre référence : 2012-212

Ottawa, le 28 mai 2012

Avis d'audience

7 juin 2012

Gatineau (Québec)

Retrait des articles 8 et 11

Donnant suite à l'avis de consultation de radiodiffusion 2012-212, le Conseil annonce ce qui suit :

Suite à la réception des interventions, les articles suivants sont retirés de la présente audience et seront reportés à une date ultérieure :

Article 8

Clarence-Rockland (Ontario)

Demande 2011-1679-9

Demande présentée par **Dufferin Communications Inc.** en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise à Clarence-Rockland.

Article 11

Tofino (Colombie-Britannique)

Demande 2011-1071-7

Demande présentée par **CHMZ-FM Radio Ltd.** (CHMZ Radio) afin d'obtenir l'autorisation d'acquies l'actif de l'entreprise de programmation de radio CHMZ-FM Tofino (Colombie Britannique) de McBride Communications & Media Inc. (McBride Communications) et Umeek Human Resource Development Inc. (Umeek), associées dans West Island Radio Enterprises General Partnership (WIRE GP).

Secrétaire général